



Flash CSE 20/02/20

Un changement affiché !



Un nouveau directeur qui affiche clairement un retour au dialogue social à Chalon !

Le nouveau directeur a affiché un changement d'attitude clair et sans équivoque. Le ton est franc, direct, les sujets problématiques ne seront plus repoussés ou niés, mais traités en toute transparence... Nous sommes arrivés à 2 murs qui s'affrontent sans aucune issue favorable pour personne, cela doit changer. C'est en ces termes que le nouveau directeur a posé les jalons du futur dialogue social à Chalon.

La CGT a noté avec intérêt ce changement d'attitude et l'a fait savoir au nouveau directeur. La situation n'est pas devenue aussi bloquée du jour au lendemain, et ne pourra donc pas se débloquer d'un claquement de doigt, mais si la direction relâche la pression, la CGT sera réceptive.

Pour la CGT, le nouveau directeur ne peut pas agir ainsi sans mandat de la direction générale. Nous espérons donc que les dirigeants qui ont embauché ce directeur veulent réellement réinstaurer un dialogue social au sein de Verallia, c'est-à-dire se respecter, et respecter les différences d'opinions, et les différences revendicatives des salariés par rapport aux intérêts des actionnaires. C'est en tout cas ce que la CGT espère. Et pour concrétiser un réel retour au dialogue social, l'arrêt de la procédure de licenciement en cours serait le meilleur signe que la direction puisse donner.

Suivi Amiante :

Changement radical d'attitude ! La direction ne nie plus qu'il y a de l'amiante et va agir. Elle met en place des procédures pour protéger les salariés et supprimer l'amiante à terme sur le site.

La direction a présenté les rapports d'analyses effectués durant le mois de janvier, ceux décidés avec les Syndicats, et ceux réalisés par elle-même.

Toutes les analyses d'air démontrent qu'il n'y a pas de fibres d'amiante dans l'air => les normes sont donc respectées.

Par contre, de l'amiante a été trouvé à plusieurs reprises dans les analyses de poussières, la direction a poussé les recherches en faisant nettoyer et réanalyser derrière pour vérifier une potentielle nouvelle pollution. Les résultats sont pour l'instant négatifs.

Les normes sont respectées, mais le fait est qu'il y a des fibres d'amiante déposées à des endroits du Four 1, ce qui a motivé la direction à mettre en place des contrôles d'air et de poussières jusqu'à la réfection du Four 1 en 2024. Le directeur a expliqué l'engagement de la direction à supprimer tous les toits en fibro-amiante (toits usines, stocks + bardage des murs) en 2027 pour la France, et dans le monde mais sans en donner la date.

Règlement Intérieur du CSE + Commission Sécurité + moyens du CSE :

Cette fois-ci, le directeur n'a pas botté en touche et s'est engagé à clarifier ces points à l'occasion du CSE Extraordinaire avant la mi-mars.

Consultation du CSE sur la règle sur le port des EPI : La note rédigée et faite sans aucune concertation a été rejetée à l'unanimité des syndicats car inapplicable en l'état ! La direction a donc décidé que cette note « nationale » ne s'appliquera pas à Chalon tant qu'elle ne pourrait pas être intégralement appliquée pour tous les secteurs, par tous les salariés. La CGT a démontré à la direction que leur ancienne attitude nous poussait à devenir des murs qui s'opposent, et qu'au contraire, si on l'avait travaillée ensemble, les problèmes auraient été identifiés et gérés avant.

Envoi des bulletins de paie par envoi postal : La direction a informé le CSE qu'elle effectuera dorénavant les envois des feuilles de paie par la poste.

Information sur la note des Congés Payés : La direction a présenté sa note sur les congés payés pour 2020. Note beaucoup plus courte que les années précédentes sans effectif maximum en congés par équipe.

Information sur la gestion du restaurant d'entreprise : La direction n'est pas prête et a besoin que le CSE poursuive certaines prestations.... La CGT a fait remarquer que le Secrétaire a donné son accord à la direction avant d'en parler avec les autres membres du CSE, c'est dommageable, d'autant plus que la direction avait catégoriquement refusé de reconduire l'accord de gestion directe qui est tombé de lui-même lors de la mise en place du CSE. Donc, elle devait être prête et devait assumer ses choix.

Point sur l'accident mortel à l'électrofiltre : Les élus du CSE ont demandé la mise en place d'une enquête paritaire (comme cela avait été fait après le suicide à Dominique). La direction a donné son accord, l'enquête va donc se mettre en place.

Information et présentation des investissements prévus à Chalon en 2020 :

Le directeur a renvoyé ce point à CSE Extraordinaire très rapidement.

Questions des Organisations Syndicales :

Là encore, changement de ton ! le directeur répond avec des réponses argumentées, précises.

Négociations : suite à la demande de la CGT, tous les accords applicables seront communiqués par la direction avant d'engager les négociations. Le directeur trouve aussi qu'il est anormal d'engager des négociations sans avoir l'intégralité des accords applicables, ce qui pourrait conduire à négocier des choses inférieures à ce qui existe dans d'autres accords.

En conclusion, la CGT a vu une différence fondamentale dans la manière de répondre de la nouvelle direction, dans la manière de traiter les problèmes, et espère que ce signe positif pour un dialogue social de qualité va perdurer. De très nombreuses négociations vont s'ouvrir en local et au niveau national, et si les négociations se déroulent sur la base d'un dialogue social serein, les résultats devraient déboucher sur des accords qui prendront en compte les besoins et revendications des salariés de Verallia liés à leurs conditions de travail.